

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

---

**Question 41**

Réf. : SCGM-19      Doc. : 12      Page(s) : n.a.      Ligne(s) : n.a.

**Liste complète.**

- 41.1 **Mesures rejetées** : Veuillez décrire en détail la nature des études ou analyses qui auraient conduit la SCGM à rejeter les mesures R-5, R-11, R-12, R-13, R-14, R-15, R-16, R-17, R-18, R-24, R-27, R-29, R-39, R-43, R-50, R-51, CII-5, CII-6, CII-13, CII-14, CII-29 et CII-31 ?
- 41.2 Veuillez, le cas échéant, fournir copie de ces mêmes études ou analyses ?
- 41.3 Pour chacune de ces mesures, veuillez décrire précisément les changements requis pour que la mesure soit adoptée par l'entreprise lors de mises à jour à l'avenir ? À titre d'exemples, on pourrait vouloir attendre une baisse de XX % des coûts, une standardisation accrue, etc.
- 41.4 **Mesures nécessitant des recherches supplémentaires** : Veuillez décrire en détail la nature des études ou analyses qui auraient conduit la SCGM à classer « recherche technologique », « recherche de marché » ou « recherche en projet-pilote » les mesures R-1, R-3, R-4, R-6a, R-6b, R-10, R-20, R-22, R-28, R-30, R-44, R-49, CII-1, CII-3, CII-9, CII-11, CII-23, CII-26, CII-30 et CII-39 ?
- 41.5 Veuillez, le cas échéant, fournir copie de ces mêmes études ou analyses ?
- 41.6 **Mesures potentielles en partenariat** : Pour les mesures classées « mesure potentielle en partenariat », veuillez indiquer la raison et la nature du partenariat recherché, la part des coûts que la SCGM serait prêt à assumer et tout renseignement permettant de mieux circonscrire les possibilités réelles de tels partenariats ?
- 

**Réponse**

41.1 Le processus de classement des technologies identifiées à l'annexe D, en termes de rétention, rejet ou recherche a été discuté avec les groupes de consultation de façon détaillée. Ces listes ont été envoyées aux intervenants avant chaque réunion afin que ces derniers puissent les étudier et fournir leurs commentaires et suggestions. Un exercice a également été effectué avec eux afin de prioriser les projets de recherche à mettre en oeuvre. Les comptes rendus de ces réunions, qui décrivent les résultats des discussions, ont été remis à tous les participants.

De plus, les commentaires que l'on retrouve à la 4e colonne de ces tableaux, même s'ils sont succincts, fournissent l'essentiel des raisons du classement de chaque mesure ou technologie

---

résultant d'une série de consultations autant internes qu'externes.

**41.2** Ce sujet est traité dans la réponse 41.1

**41.3** Pour les activités rejetées, aucune étude ou analyse n'est prévue à court terme afin de reconsidérer ces mesures, notre priorité étant axée sur les mesures classées dans la catégorie «recherche».

**41.4** La réponse à cette question est la même que la réponse à la question 41.1. Mentionnons toutefois, que pour chaque technologie ou mesure classée dans la catégorie recherche, une description détaillée de chaque projet de recherche, comprenant les objectifs poursuivis, les coûts, l'échéancier, etc. sera élaborée dans le cadre du processus d'implantation du Plan. C'est à cette étape que seront précisés les paramètres qui seront étudiés afin qu'une technologie change ou non de statut.

**41.5** Ce sujet est traité dans la réponse 41.4

**41.6** La raison fondamentale des partenariats proposés est basée sur le fait que certains organismes offrent déjà ce type de mesures. La SCGM désire bonifier celles-ci en s'y associant et ainsi éviter la redondance. Les détails de ces ententes ne sont pas encore définis. Il s'agit uniquement d'intentions de notre part.